

## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

### **La Gaspésie se dotera d'une politique cadre en tourisme**

**Gaspé – 18 décembre 2009** – Lors de la réunion de son conseil d'administration tenue à Gaspé le 18 décembre, la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CRÉGÎM) a résolu d'élaborer une politique cadre en tourisme pour la région gaspésienne.

Il s'agit d'un projet dont il est question depuis quelques temps, puisque le sujet avait déjà été abordé il y a plusieurs mois dans le cadre d'un exercice de réflexion sur la gouvernance régionale et le développement touristique. En effet, le tourisme est un des créneaux d'excellence de la Gaspésie, identifié et choisi par les élus, et représente un secteur-clé du développement régional. Il faut par ailleurs savoir que la municipalité des Îles-de-la-Madeleine s'est dotée d'une telle politique pour son territoire en 2006.

Une politique cadre est un outil dont peut se doter une instance de gouvernance afin d'encadrer et de baliser le développement d'un secteur donné; dans le cas présent, le tourisme. Il est important de distinguer cet outil d'un plan de développement. Comme le dit son nom, la politique cadre est un document de référence qui a le rôle d'encadrer le secteur du tourisme vers un développement durable orienté de manière à respecter des principes fondamentaux partagés par l'ensemble des acteurs concernés : population, organismes, instances de gouvernance, etc. L'objectif ultime d'une politique cadre en tourisme est d'assurer un développement du tourisme en harmonie avec le milieu, c'est-à-dire un développement qui protège et met en valeur l'intégrité, l'authenticité, le potentiel de développement et la richesse (physique, culturelle et humaine) du milieu et, par la même occasion, permet un développement durable du produit touristique régional.

Une telle politique ne prend pas en charge le développement de l'industrie touristique et n'assume pas les fonctions qu'assument les organismes déjà présents.

Au contraire, la politique cadre dont se dotera la Gaspésie comporte des engagements qui se traduisent en moyens et en actions à mettre en place en partenariat avec les acteurs du milieu concernés. Les décisions mises en oeuvre dans un tel exercice se concrétisent généralement en actions qui relèvent davantage de la gouvernance régionale (municipalités, MRC et CRÉGÎM), soit la planification et l'aménagement du territoire, le développement du milieu et la concertation du développement régional.

Un processus rigoureux sera mis en place afin que la politique cadre soit réellement un document de référence pour les intervenants régionaux en tourisme, qui pose un diagnostic juste et qui propose des orientations partagées par la communauté. L'élaboration de cette politique s'échelonnara donc sur plusieurs mois, et s'appuiera sur une vaste consultation à l'échelle des MRC en étroite collaboration avec les partenaires du milieu et les instances de gouvernance en place.

- 30 -